

Action transversale

SUIVI - Suivre l'avancement de la stratégie énergétique et la mise en œuvre du schéma directeur



Filière(s)						
Chaleur				Electricité		Biogaz
Bois énergie	Solaire thermique	Chaleur fatale	Géothermie	Solaire PV	Eolien	Méthanisation
x	x	x	x	x	x	x

Cible(s)				
Publiques		Privées		
Communes	Autres	Particuliers	Agriculteurs	Entreprises
x	x	x	x	x

Contexte	<p>La stratégie définie dans le schéma directeur des énergies renouvelables a été le fruit d'un travail de plus d'un an, mené avec l'ensemble des communes. Toutefois, cette stratégie n'est que le point de départ de l'action qui va être menée sur le territoire. Le comité de pilotage doit être pérennisé afin de suivre et de piloter la mise en œuvre des actions, d'animer et de poursuivre la démarche.</p> <p>Le contexte des énergies renouvelables concerne de nombreux acteurs et évolue constamment, il est ainsi nécessaire de rassembler régulièrement ces différents acteurs pour connaître leurs projets, bénéficier de leurs expertises et rester informé des évolutions réglementaires, technologiques et financières.</p>
-----------------	--

Porteur(s)	CSM	Partenaires à mobiliser	Communes Porteurs de projets du territoire Enedis / GRDF TE63 Aduhme ADEME SMAD Club Climat
-------------------	-----	--------------------------------	--

Objectifs généraux de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluer la mise en œuvre effective des actions - Évaluer l'atteinte des objectifs de production et le développement des projets par un suivi des projets sur le territoire - Faire évoluer la stratégie si il le faut pour s'assurer d'atteindre les objectifs fixés.
---------------------------------------	---

Description de l'action	<p>Mise en place d'un comité de suivi de la stratégie (ou pérennisation du COPIL) qui se réunit régulièrement pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - évaluer l'avancement des objectifs et des actions - identifier les points de blocage pour lancer de nouvelles actions et créer des groupes de travail dédiés - faire une veille sur les dispositifs régionaux et nationaux d'accompagnement et de financement - faire une veille sur les systèmes innovants à développer, à accompagner sur le territoire - Évaluer l'atteinte des objectifs de production et le développement des projets par un suivi des projets sur le territoire <p>→ Effectuer un monitoring des projets sur la Communauté de communes en collectant le nombre de projets auprès des services urbanisme et les surfaces potentielles. Il convient alors de centraliser ces données au sein d'un service ad hoc de CSM pour assurer le suivi des projets en développement par rapport aux objectifs de production fixés à horizon 2030. Une frise des projets à développer avant 2030 permet de mesurer les efforts à fournir dans le temps pour atteindre les objectifs de productions visés.</p> <p>→ Développer un partenariat avec les gestionnaires de réseaux énergétiques pour avoir une meilleure connaissance des demandes de raccordement et des projets en cours sur le territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire évoluer la stratégie si il le faut pour s'assurer d'atteindre les objectifs fixés <p>En cas d'évolution contextuelle, technique et/ou réglementaire, il est important de pouvoir mettre à jour la stratégie et le plan d'actions afin qu'ils s'adaptent le mieux aux objectifs du schéma.</p>
--------------------------------	--

Objectifs énergétiques à 2030 (GWh)	+ 259 GWh	Moyens humains et financiers	0,1 ETP (temps de travail Chargé de Mission CSM) pas de coût supplémentaire
--	-----------	-------------------------------------	---

Planning de mise en œuvre	Dès 2024 et jusqu'en 2030 (objectifs de production EnR fixés à 2030)
----------------------------------	--

Indicateurs de suivi et d'évaluation	Suivi de la trajectoire énergétique globale et par filière - outil de suivi
---	---

Planification et aménagement du territoire

PLANIF 01 – Penser une stratégie globale de planification et adapter les documents d'urbanisme (SCOT/PLUI/PLU)



Filière(s)						
Chaleur				Electricité		Biogaz
Bois énergie	Solaire thermique	Chaleur fatale	Géothermie	Solaire PV	Eolien	Méthanisation
x	x	x	x	x	x	x

Cible(s)				
Publiques		Privées		
Communes	Autres	Particuliers	Agriculteurs	Entreprises
x	x	x	x	x

Contexte	Les documents d'urbanisme sont des outils très puissants pour développer les énergies renouvelables par leur caractère opposable. Ils peuvent permettre, inciter et/ou imposer l'installation d'énergies renouvelables, à la différence d'autres documents de programmation tels que les PCAET ou les schémas directeurs.		
Porteur(s)	CSM	Partenaires à mobiliser	Communes SMAD DDT
Objectifs généraux de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer le zonage éolien et solaire aux documents d'urbanisme - Modifier les documents d'urbanisme en intégrant dans le règlement graphique et écrit des dispositions permettant de traduire les objectifs du SDEnR - Influencer le cahier des charges des constructeurs - Penser l'intégration de production d'EnR aux bâtiments dans la rénovation - Favoriser l'implantation du photovoltaïque en toiture - Assurer un déploiement renforcé des énergies renouvelables, dans un cadre prédéfini et donc mieux accepté 		
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer le zonage éolien et solaire aux documents d'urbanisme par une traduction en « NenR » ou « Npv » les zones d'accélération définie par les communes dans le cadre de la loi d'accélération de la production d'EnR. - Modifier les documents d'urbanisme pour permettre l'installation de PV au sol sur du foncier d'entreprises ou d'autres activités. Les règlements écrits pourront être adaptés pour autoriser l'implantation de panneaux photovoltaïques au sol dans des secteurs consacrés aux activités économiques ou de loisirs (sous réserve de ne pas impacter négativement la finalité première de ces zones, et notamment le potentiel de construction). Il s'agit de rendre possible l'installation de petites centrales solaires (quelques dizaines ou centaines de kWc), sur des espaces non utilisés à proximité immédiate des bâtiments. - Influencer le cahier des charges des constructeurs → pour chaque projet de bâtiment public, intégrer un volet EnR dans le CCTP <p>Cette action passe aussi par le fait de recommander fortement aux entrepreneurs et aménageurs de prévoir du PV toiture pour les constructions neuves pour contribuer à l'amélioration de l'autoconsommation et de la production d'énergie des nouveaux bâtiments neufs pour le tertiaire et le résidentiel (s'assurer à minima que les bâtiments soit "PV-ready" c'est à dire capable d'être équipés de modules photovoltaïques à posteriori). De même on incitera à recourir aux EnR thermiques pour la production de chaleur et/ou de froid en rappelant les potentiels du bois énergie, de la géothermie et du solaire thermique. Sur les projets d'aménagement et zones d'activités, on veillera à la réalisation effective des études d'approvisionnement en énergie obligatoires qui imposent notamment d'étudier l'opportunité de créer des réseaux de chaleur. Des recommandations ou obligations pourront également être intégrées aux règlements de ces zones pour favoriser les EnR.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'implantation de photovoltaïque en toiture → Mentionner explicitement dans le règlement d'urbanisme du solaire (photovoltaïque et thermique), avec des règles souples d'implantation, doit contribuer à dynamiser la filière. Sur certains types de construction (par exemple en zone d'activité), une part de production d'EnR pourrait même être rendue obligatoire (lien avec le décret Tertiaire et les obligations de performances des bâtiments et la loi d'accélération de la production d'EnR). → Sensibiliser les ABF aux projets PV sur toiture en engageant des discussions pour simplifier l'avis de l'ABF pour qu'il soit consultatif uniquement et en confrontant les enjeux et objectifs de préservation du patrimoine aux enjeux énergétiques pour les générations futures 		
Objectifs énergétiques à 2030 (GWh)	+ 259 GWh	Moyens humains et financiers	Ressources humaines dédiés au SCOT/PLU + temps élus
Planning de mise en œuvre	Planning du SCOT / Planning de révision des PLU		
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de zones identifiées dans les documents d'urbanisme Nombre de cahiers des charges modifiées portant mention EnR		

Planification et aménagement du territoire

PLANIF 02 – Établir des critères pour définir des zones de développement pour les grands projets EnR du territoire (éolien, solaire au sol)



Filière(s)						
Chaleur			Electricité			Biogaz
Bois énergie	Solaire thermique	Chaleur fatale	Géothermie	Solaire PV	Eolien	Méthanisation
				x	x	

Cible(s)				
Publiques		Privées		
Communes	Autres	Particuliers	Agriculteurs	Entreprises
x	x	x	x	x

Contexte	<p>Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi d'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables, du 10 mars 2023, les communes doivent définir, en adéquation avec l'EPCI, des zones d'accélération sur lesquelles les procédures administratives liées au développement vont être accélérées. La définition de ces zones est coordonnée par l'EPCI dans le cadre du SDEnR. Par ailleurs, définir des zones de développement constitue également une mise en œuvre opérationnelle du SDEnR.</p> <p>Au-delà de cette obligation législative, l'étude du potentiel mené à travers le SDEnR a identifié des zones potentielles pour l'installation d'éoliennes et de panneaux photovoltaïques au sol, et de nombreux opérateurs souhaitent engager des projets. Cependant, si l'atteinte des objectifs du SDEnR passe par un développement de l'éolien et du PV au sol, il ne s'agit pas d'équiper toutes les zones. Au contraire, pour parvenir aux objectifs, il est nécessaire de réguler le déploiement de cette filière afin de conserver un niveau d'acceptabilité satisfaisant. Il est donc souhaité de définir collectivement les secteurs dans lesquels l'éolien et le solaire au sol seront possibles, en excluant les autres.</p> <p>Parmi les zones d'accélération retenues, il sera également question de définir les conditions favorables d'un tel développement : taille des projets, type de sols équipés, type de portage envisagé...</p> <p>Ce travail de définition, à la fois technique et sensible, nécessite une démarche adaptée.</p>		
Porteur(s)	CSM	Partenaires à mobiliser	Communes Habitants du territoire Entreprises Services de l'État (DDT/DREAL) SMAD ADEME
Objectifs généraux de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre d'atteindre les objectifs de production tout en respectant une répartition territoriale réfléchie - Encadrer le développement de l'éolien et du solaire au sol sur le territoire pour éviter les projets non voulus <p>Objectif connexe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Répondre à l'obligation légale définie dans le cadre de la loi d'accélération des EnR de définir à l'échelle communale des zones d'accélération 		
Description de l'action	<p>Etapes de mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - définition d'une méthode de travail à l'échelle intercommunale - accompagnement des communes dans le cadre la définition des zones d'accélération - mise en commun et analyse croisée : concertation à l'échelle intercommunale pour hiérarchiser et prioriser les zones - définition des modalités de mise en œuvre des projets : techniques, financières, type de portage envisagé... 		
Objectifs énergétiques à 2030 (GWh)	+ 117 GWh	Moyens humains et financiers	<i>Implication des élus pour porter la démarche</i> <i>Pas de moyens supplémentaires nécessaires requis</i>
Planning de mise en œuvre	Courant 2024, en adéquation avec le calendrier national de la loi APER 1 ^{er} semestre 2024 : définition des zones à l'échelle intercommunale 2 nd semestre 2024 : définition des modalités de développement pour les zones retenues 2024-2027 : mise à jour des documents d'urbanisme si nécessaire		
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de communes ayant proposé des zonages Nombre de zonages validés conjointement par les communes d'accueil et CSM Nombre d'élus participants à la démarche Potentiel de production des zonages arrêtés au niveau intercommunal Cartographie des zones d'accélération		

Planification et aménagement du territoire

PLANIF 03 – Élaborer une stratégie de maîtrise foncière (solaire au sol et éolien)



Filière(s)						
Chaleur			Electricité			Biogaz
Bois énergie	Solaire thermique	Chaleur fatale	Géothermie	Solaire PV	Eolien	Méthanisation
				X	X	

Cible(s)				
Publiques		Privées		
Communes	Autres	Particuliers	Agriculteurs	Entreprises
X		X	X	

Contexte	<p>L'accès au foncier est une première étape particulièrement concurrentielle dans le développement des grands projets d'ENR. C'est aussi une étape cruciale pour rendre la suite du projet possible.</p> <p>L'atteinte des objectifs de production du territoire, dans un contexte accepté et maîtrisé, passe donc par une maîtrise foncière réussie.</p>		
Porteur(s)	CSM (avec les communes concernées)	Partenaires à mobiliser	Bureaux d'études spécialisés (appui méthodologique) Combrailles Durables
Objectifs généraux de l'action	<p>Sur les terrains jugés prioritaires pour les projets PV (au sol) et éolien, disposer d'accords fonciers exclusifs permettant à la collectivité de conserver la maîtrise des projets.</p> <p>Comme le pratiquent les opérateurs privés, la démarche consiste à signer, très en amont d'un projet, une promesse de bail avec le propriétaire (et le cas échéant l'exploitant agricole). La promesse ne prévoit pas d'engagement financier, mais si le projet se réalise, le promettant s'engage à contractualiser un bail emphytéotique.</p>		
Description de l'action	<p>Dans la suite de l'action PLANIF02, après sélection des sites prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identification des propriétaires et exploitants concernés - évaluation du potentiel technique de chaque zone - définition de règles prévisionnelles d'indemnisation des propriétaires et exploitants - rédaction d'un modèle de promesse de bail <p>Ce travail préalable est coordonné par un chargé de mission de CSM.</p> <p>Puis, en lieu avec des élus référents dans les communes concernées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rencontre individuelle avec les propriétaires et exploitants - le cas échéant, réunion collective par secteur - négociation et signature des promesses de bail <p>Les accords fonciers pourront être signés au nom de la commune d'assise ou de CSM (à déterminer au cas par cas).</p>		
Objectifs énergétiques à 2030 (GWh)	+ 117 GWh	Moyens humains et financiers	<p><i>Temps de chargé de mission CSM (0,2 ETP sur 2 ans)</i></p> <p><i>Bénévolat des élus communaux</i></p> <p><i>Pas de frais externes</i></p>
Planning de mise en œuvre	<p>Démarrage dès que possible. Premiers contacts lorsque les zones auront été priorisées avec les communes.</p> <p>L'action doit s'étaler sur deux ans environ, avant de laisser la place au développement des projets.</p>		
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Nombre d'accords fonciers signés</p> <p>Nombre de zones potentielles suffisamment sécurisées pour pouvoir développer les projets</p>		

Animer et coordonner le développement des EnR

ANIM 01 - Sensibiliser et promouvoir les énergies renouvelables



Filière(s)						
Chaleur				Electricité		Biogaz
Bois énergie	Solaire thermique	Chaleur fatale	Géothermie	Solaire PV	Eolien	Méthanisation
x	x	x	x	x	x	x

Cible(s)				
Publiques		Privées		
Communes	Autres	Particuliers	Agriculteurs	Entreprises
		x	x	x

Contexte	<p>Il est crucial de mieux accompagner le grand public et les professionnels pour une meilleure compréhension des enjeux de la transition énergétique et de la production d'EnR sur le territoire. La diffusion d'une information transparente, neutre et objective sur les différentes filières d'énergie renouvelable et les projets en cours sur le territoire permettrait de renforcer l'appropriation et l'acceptation de la population. La promotion des dispositifs de soutien et des aides existantes en matière de rénovation thermique, de renouvellement des équipements de chauffage ou l'installation de panneaux solaires permettrait également d'encourager le développement EnR dans le secteur résidentiel, industriel, tertiaire et agricole.</p> <p>Face à une augmentation du nombre de démarchages téléphoniques, les collectivités peuvent fournir une information fiable aux habitants et entreprises sur les différentes filières, aides et installateurs certifiés existants sur le territoire.</p>		
Porteur(s)	CSM	Partenaires à mobiliser	Communes EPCI voisins Aduhme SDE63 ADEME Associations
Objectifs généraux de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser le grand public et les entreprises à la transition énergétique et aux énergies renouvelables pour permettre l'appropriation locale - Apporter une information neutre et fiable et lutter contre le démarchage commercial abusif pour renforcer le développement de projets chez les particuliers et les entreprises - Promouvoir les installateurs locaux agréés pour favoriser le développement économique de la filière sur le territoire 		
Description de l'action	<p>Organiser, participer à, ou soutenir des événements qui permettent de promouvoir le développement des énergies renouvelables sur le territoire : salons, visites, conférences, réunions publiques...</p> <p>CSM n'a pas vocation à porter l'intégralité des événements en lien avec les énergies renouvelables sur son territoire mais, dans le cadre de cette action, il s'agira d'identifier les modalités de soutien de l'EPCI en la matière : organisation, co-portage, participation en tant qu'intervenant, soutien financier ou mise à disposition de salles/matériel, relai de communication...</p> <p>A l'image de la fête de la transition, l'approche retenue est plutôt celle d'animations conviviales, ludiques et accessibles à toutes et tous. De plus, afin de favoriser l'acculturation et la montée en compétences du territoire, il s'agira de mettre en avant des retours d'expériences concrets au travers de visites de sites.</p> <p>L'année 2024 aura pour but de consolider la programmation d'animations déjà engagées sur le territoire.</p>		
Objectifs énergétiques à 2030 (GWh)	+ 259 GWh	Moyens humains et financiers	0,2 ETP annuel (soit 10k€/an) Budget animation : environ 5 000€ par an
Planning de mise en œuvre	A partir de 2024 (moyens humains dédiés), et au fil de l'eau sur la durée du SDEnR		
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'évènements Nombre de personnes mobilisées lors des évènements Nombre de conseils personnalisés Nombre d'installations effectivement concrétisées et production associée		

Animer et coordonner le développement des EnR

ANIM 02 - Accompagner l'ensemble des acteurs du territoire et renforcer les partenariats/synergies (communes, particuliers, entreprises, agriculteurs...)



Filière(s)						
Chaleur				Electricité		Biogaz
Bois énergie	Solaire thermique	Chaleur fatale	Géothermie	Solaire PV	Eolien	Méthanisation
x	x	x	x	x	x	x

Cible(s)				
Publiques		Privées		
Communes	Autres	Particuliers	Agriculteurs	Entreprises
x	x	x	x	x

Contexte	<p>Un potentiel de production important a été identifié sur l'ensemble du territoire de l'EPCI, mais les possibilités et les besoins varient selon les spécificités de chaque commune et les typologies d'acteurs.</p> <p>L'ensemble des acteurs du territoire sont volontaires et motivés, mais ils manquent souvent de moyens et d'expertise pour mettre en œuvre les projets. Dans certains cas, ils ne peuvent pas ou ne souhaitent pas être directement porteurs des projets. Il y a donc un besoin important d'appui et de conseil technique.</p>		
Porteur(s)	CSM	Partenaires à mobiliser	Communes Aduhme CCI Chambre d'Agriculture
Objectifs généraux de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Informer les différents acteurs sur les différents types d'EnR - Apporter un appui personnalisé afin de répondre au mieux aux besoins et aux attentes du territoire - Soutenir le développement de projets et faire de tous les acteurs du territoire des leviers importants du déploiement des EnR en les aidant à concrétiser leurs projets - Créer des synergies entre l'ensemble des acteurs du territoire 		
Description de l'action	<p>- Informer les acteurs sur les différents types d'EnR :</p> <ul style="list-style-type: none"> → mettre en place des temps d'échanges réguliers sur les questions énergétiques → relayer les événements régionaux et les dispositifs d'accompagnement / financement (AAP, AMI, subventions, etc.) <p>- Apporter un appui personnalisé afin de répondre au mieux aux besoins et aux attentes du territoire</p> <p>Il est question de recruter une personne d'un profil plutôt technique qui sera en mesure d'accompagner et conseiller les porteurs de projets potentiels.</p> <p>- Soutenir le développement de projets et faire de tous les acteurs du territoire des leviers importants du déploiement des EnR en les aidant à concrétiser leurs projets</p> <p>Créer des synergies en relation avec les structures existantes : l'Aduhme pour les particuliers, la CCI et la pour les entreprises et la Chambre d'Agriculture pour les agriculteurs.</p> <p>Ces trois structures sont dotées en moyens humains et financiers dédiés au développement des énergies renouvelables</p>		
Objectifs énergétiques à 2030 (GWh)	+ 259 GWh	Moyens humains et financiers	0,6 ETP/an (soit 30k€)
Planning de mise en œuvre	<p>A partir de 2024</p> <p>Démarrage dès que possible. Le conseil et l'ingénierie pourront être apportés dès que les moyens humains nécessaires auront été affectés à l'action</p>		
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Nombre de démarches et projets accompagnés</p> <p>Puissance totale installée et production associée</p> <p>Budget dédié et retour sur investissement</p>		

Participer au développement opérationnel des projets

DEV 01 – Analyser le potentiel pour prioriser les projets EnR : diagnostics, études d'opportunité/faisabilité



Filière(s)						
Chaleur				Electricité		Biogaz
Bois énergie	Solaire thermique	Chaleur fatale	Géothermie	Solaire PV	Eolien	Méthanisation
x	x	x	x	x	x	x

Cible(s)				
Publiques		Privées		
Communes	Autres	Particuliers	Agriculteurs	Entreprises
x	x	x	x	x

Contexte	Le SDEnR a permis d'identifier les potentiels de développement des différentes filières EnR à l'échelle territoriale ainsi que des projets potentiels. Il convient maintenant d'affiner et prioriser ce potentiel par des études d'opportunité/faisabilité sur des projets concrets		
Porteur(s)	CSM	Partenaires à mobiliser	Communes Combrailles Durables Chambres Consulaires TE63 Aduhme
Objectifs généraux de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Affiner la connaissance du potentiel de production EnR du territoire - Hiérarchiser les projets à mettre en œuvre - Financer les études - Regrouper les études pour réduire les coûts - Amorcer une planification des projets à réaliser 		
Description de l'action	<p>Afin de bien dimensionner les projets et identifier l'ensemble des contraintes, il est nécessaire de réaliser des études d'opportunité ou de faisabilité. La réalisation de plusieurs études en même temps permet de réduire les coûts de revient de ces études. Il pourrait par exemple être publié un marché d'études multi EnR chaleur ou d'implantation solaire PV sur les bâtiments communaux et intercommunaux. Ces études peuvent également être couplées avec les audits nécessaires dans le cadre du Décret Tertiaire. Outre les économies d'échelles, la réalisation d'études simultanées permet ensuite de mettre en place une stratégie de réalisation inscrite dans un calendrier précis.</p> <p>Le regroupement d'étude peut se faire pour différentes cibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bâtiments communaux et intercommunaux - Zones d'activités - Lotissements - Regroupement d'agriculteurs <p>Le Contrat de Chaleur Renouvelable porté par Territoire d'Energie 63 permet de financer 70% des études.</p>		
Objectifs énergétiques à 2030 (GWh)	+ 259 GWh	Moyens humains et financiers	0,1 ETP pour la coordination des études, soit 5 000€ Etudes de faisabilité : 4 à 12 k€
Planning de mise en œuvre	2024		
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'études réalisées Production potentielle des projets		

Participer au développement opérationnel des projets

DEV 02 - Équiper tous les nouveaux bâtiments publics et privés de panneaux photovoltaïques



Filière(s)						
Chaleur			Electricité			Biogaz
Bois énergie	Solaire thermique	Chaleur fatale	Géothermie	Solaire PV	Eolien	Méthanisation
				x		

Cible(s)				
Publiques		Privées		
Communes	Autres	Particuliers	Agriculteurs	Entreprises
x	x			

Contexte	Les bâtiments neufs représentent des opportunités pour le développement du solaire photovoltaïque, ils doivent être conçus de façon à pouvoir accueillir des centrales solaire photovoltaïque. La réglementation impose pour tous nouveaux bâtiments de plus de 500 m ² d'emprise au sol un taux d'équipement de 30% de la surface de toiture à partir de janvier 2025, puis 40% en 2026 et 50% en 2027. Cette obligation peut être généralisée pour tous les nouveaux bâtiments communaux et intercommunaux.		
Porteur(s)	CSM	Partenaires à mobiliser	Communes Combrailles Durables
Objectifs généraux de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Développer le solaire PV sur les bâtiments communaux et intercommunaux - Générer des retombées économiques locales - Exemplarité des collectivités 		
Description de l'action	<p>Afin d'optimiser la production solaire PV, l'intégration de centrales en toitures doit être réfléchi dès la conception du bâtiment (orientation, structure, type de toiture, etc ...). Cette réflexion doit être menée pour tous bâtiments neufs des communes ou de l'intercommunalité.</p> <p>Dans le but d'intégrer au mieux cette "contrainte", le rôle de la collectivité consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recenser les projets de bâtiments neufs des différentes communes - Définir les critères de conception pour optimiser la production solaire PV des centrales en toitures - Proposer un modèle de CCTP intégrant ces critères pour ses nouveaux bâtiments et ceux des communes 		
Objectifs énergétiques à 2030 (GWh)	à déterminer selon le nombre de projets de construction	Moyens humains et financiers	0,1 ETP pour la coordination soit 5 000 € Coût d'une centrale PV en toiture : 1 à 2 €/TTC/WC
Planning de mise en œuvre	Dès 2024		
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de bâtiments intercommunaux et communaux équipés Puissance installée (kWc) Production solaire PV annuelle (MWh)		

Participer au développement opérationnel des projets

DEV 03 - Faciliter l'organisation de groupements d'achat de panneaux photovoltaïques pour des économies d'échelles et des effets d'entraînement de voisinage



Filière(s)						
Chaleur			Electricité		Biogaz	
Bois énergie	Solaire thermique	Chaleur fatale	Géothermie	Solaire PV	Eolien	Méthanisation
				x		

Cible(s)				
Publiques		Privées		
Communes	Autres	Particuliers	Agriculteurs	Entreprises
		x		

Contexte	<p>Pour encourager le développement du solaire photovoltaïque dans le secteur résidentiel, Il est pertinent de proposer aux particuliers de créer des groupements de commandes de panneaux solaires. Ce type d'opérations permet notamment de garantir dans l'opérationnalité de la mise en œuvre un service et des produits fiables tout en baissant le coût.</p> <p>Combrailles Durables a déjà organisé un groupement de commandes de kits solaires en partenariat avec SolarCoop, cette opération pourrait être renouvelée et coordonnée par la comcom.</p>		
Porteur(s)	CSM	Partenaires à mobiliser	Combrailles Durables SolarCoop Communes SMAD Aduhme
Objectifs généraux de l'action	Renforcer la communication autour du solaire photovoltaïque Diminuer le coût des installations et renforcer l'accessibilité Dynamiser la filière et les artisans localement		
Description de l'action	<p>Diminuer le coût des installations et renforcer l'accessibilité Le but premier d'un groupement d'achats est de bénéficier d'un tarif de « gros » et de réaliser des économies d'échelles (de l'ordre de 20 %).</p> <p>Accompagner les habitants pour plus de confiance De nombreuses personnes ne se lancent pas dans ce type de projets par peur des arnaques. Une démarche collective et coordonnée à l'échelle d'un territoire permet d'éviter ce genre de dérives.</p> <p>Renforcer la communication autour du solaire photovoltaïque Ce genre d'opération nécessite d'importants moyens de communication. C'est donc l'occasion de sensibiliser une grande partie de la population à la transition énergétique et aux énergies renouvelables.</p> <p>Dynamiser la filière et les artisans localement Enfin, les groupements d'achats favorisent en règle générale les artisans locaux et de qualité. Le filière photovoltaïque française est déjà très dynamique mais cela permet également de renforcer l'écosystème dans les Combrailles.</p>		
Objectifs énergétiques à 2030 (GWh)		Moyens humains et financiers	Frais de communication (environ 2000 €/an) Moyens humains cf. fiche action ANIM 02
Planning de mise en œuvre	fin 2024/début 2025		
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de projets accompagnés Puissance installée et production associée Évaluation des économies réalisées par les ménages engagés dans la démarche		

Participer au développement opérationnel des projets

DEV 04 - Structurer une filière locale de bois énergie



Filière(s)						
Chaleur			Electricité		Biogaz	
Bois énergie	Solaire thermique	Chaleur fatale	Géothermie	Solaire PV	Eolien	Méthanisation
x						

Cible(s)				
Publiques		Privées		
Communes	Autres	Particuliers	Agriculteurs	Entreprises
x	x	x	x	x

Contexte	Le développement du bois énergie comme source renouvelable de chaleur nécessite un approvisionnement local et durable permettant de valoriser les ressources territoriales		
Porteur(s)	CSM	Partenaires à mobiliser	Communes ONF CNPFF AuRA EE Fibois
Objectifs généraux de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Développer la ressource bois énergie locale - Accompagner les propriétaires foncier dans la gestion durable des forêts - Valoriser la ressource locale dans les projets 		
Description de l'action	<p>Le territoire est contraint concernant l'exploitation des ressources forestières pour le bois énergie. Les principales contraintes sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Parcelles forestières majoritairement privées et fortement morcelées (petites surfaces) - Accès difficiles (voiries, pente) - Manque de professionnels qualifiés. <p>Afin de répondre à ces contraintes, la collectivité et les communes doivent monter en compétence sur les possibilités et leviers d'actions sur l'aménagement forestier et la maîtrise du foncier. L'objectif étant de procéder à des remembrements parcellaires pour permettre la création de parcelles de surfaces plus importantes et ainsi exploitables.</p> <p>Le rôle de la collectivité, avec les partenaires compétents sera également de veiller à l'exploitation durable de la forêt</p> <ul style="list-style-type: none"> - Eviter les coupes rases - Favoriser le développement de la biodiversité - Mettre en place des contrats de gestion forestière <p>Cette stratégie de développement de la filière doit se penser à une échelle plus large que le seul territoire de la collectivité et doit impliquer tous les acteurs de la filières (propriétaires, agriculteurs, producteurs des bois énergie, communes, professionnels du bois, acteurs institutionnels, ...)</p>		
Objectifs énergétiques à 2030 (GWh)	+ 12 GWh	Moyens humains et financiers	Moyens humains cf. fiche action ANIM 02 + moyens humains à mobiliser au sein des communes intéressées
Planning de mise en œuvre	A débiter dès 2024 et à pérenniser sur le long terme		
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Surfaces forestières couvertes par des plans de gestion durable Nombre de contrat d'approvisionnement locaux		

Participer au développement opérationnel des projets

DEV 05 - Définir une stratégie de renouvellement des systèmes de chauffage pour les bâtiments publics



Filière(s)						
Chaleur				Electricité		Biogaz
Bois énergie	Solaire thermique	Chaleur fatale	Géothermie	Solaire PV	Eolien	Méthanisation
x	x	x	x			

Cible(s)				
Publiques		Privées		
Communes	Autres	Particuliers	Agriculteurs	Entreprises
x	x			

Contexte	<p>Les énergies fossiles, sont particulièrement émettrices de GES, dans l'optique des objectifs de transition énergétique, leur remplacement par des énergies renouvelables est un enjeu fort de décarbonation. De plus les énergies renouvelables sont moins exposés aux fluctuations de prix de l'énergie et représente un enjeu d'indépendance énergétique.</p> <p>Un nombre important de bâtiments publics est équipé de systèmes de chauffage énergivores et polluants. leur remplacement est donc primordial.</p>		
Porteur(s)	CSM	Partenaires à mobiliser	Communes TE63 Aduhme
Objectifs généraux de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Planifier les travaux de remplacement des appareils de chauffage au fioul et au gaz - Optimiser les investissements et recettes -Exemplarité des collectivités 		
Description de l'action	<p>La mise en place d'une stratégie de renouvellement des appareils de chauffage est essentielle dans la transition énergétique et la décarbonation du mix énergétique.</p> <p>L'action DEV 01 permettra de définir les investissements nécessaires et les économies réalisables via le renouvellement des appareils de chauffage des bâtiments communaux et intercommunaux. Sur cette base, un planning de remplacement sera réalisé pour optimiser ce renouvellement en prenant en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le type d'énergie utilisé (remplacement des appareils fioul en priorité) - L'ancienneté des appareils de chauffage - Les travaux de rénovation énergétique des bâtiments <p>Ce travail permettra en outre d'accompagner les communes dans le choix des entreprises, la compréhension des devis, le choix des filières énergétiques, etc ...</p> <p>Le Contrat de Chaleur Renouvelable porté par le TE63 permet de financer ces travaux</p>		
Objectifs énergétiques à 2030 (GWh)	+ 10 GWh	Moyens humains et financiers	Moyens humains cf. fiche action ANIM 02 PAC géothermique = 800 à 1000 €/kW Chaudière bois = 1000 à 2000 €/kW Solaire thermique = 800 à 1200 €/m ²
Planning de mise en œuvre	2025		
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de système de chauffage aux énergies fossiles remplacés par de la chaleur renouvelable Consommation EnR chaleur annuelle des bâtiments communaux et intercommunaux (MWh)		

Participer au développement opérationnel des projets

DEV 06 - Poursuivre le travail de valorisation de la chaleur fatale d'Aubert & Duval



Filière(s)						
Chaleur				Electricité		Biogaz
Bois énergie	Solaire thermique	Chaleur fatale	Géothermie	Solaire PV	Eolien	Méthanisation
		x				

Cible(s)				
Publiques		Privées		
Communes	Autres	Particuliers	Agriculteurs	Entreprises
x	x			x

Contexte	L'entreprise Aubert & Duval implantée sur la commune des Ancizes-Comps est la plus importante consommatrice d'énergie du territoire pour alimenter ses fours. Elle possède un gisement de chaleur fatale qui nécessite d'être valorisée dans une optique économique et de transition énergétique		
Porteur(s)	Aubert & Duval	Partenaires à mobiliser	CSM Communes CCI ADEME
Objectifs généraux de l'action	-Valoriser la chaleur fatale d'Aubert & Duval en interne et en externe		
Description de l'action	<p>Le gisement de chaleur fatale d'Aubert & Duval est très important, cependant sa valorisation en externe est difficile.</p> <p>Selon la vision de la valorisation de la chaleur fatale de l'ADEME, le travail de réduction des besoins et de valorisation interne a été réalisé par l'entreprise. Elle cherche maintenant à valoriser en externe, ce qui représente une opportunité de décarbonation pour les communes alentours.</p> <p>Sous l'égide de la CSM les besoins de chaleurs des bâtiments communaux et intercommunaux aux alentours de l'usine ont été identifiés.</p> <p>La principale contrainte réside dans le fait que les besoins de chaleur sont trop faibles et trop éloignés de la source de production pour pouvoir justifier la mise en place d'un réseau de chaleur. Ainsi des solutions sont à l'étude comme le stockage et le transport de chaleur par camion.</p> <p>Ce travail doit être poursuivi en lien étroit entre Aubert & Duval et CSM via des réunions d'avancement régulière (fréquence à définir)</p>		
Objectifs énergétiques à 2030 (GWh)	+ 45 GWh	Moyens humains et financiers	Moyens humains cf. fiche action ANIM 02 + moyens humains de l'entreprise
Planning de mise en œuvre	A définir par Aubert & Duval		
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Quantité de chaleur fatale valorisée en externe suivi de la consommation énergétique de l'entreprise		

Maximiser les retombées économiques des projets

ECO 01 – Impliquer le territoire (collectivités/citoyens) dans le financement des projets EnR



Fillière(s)						
Chaleur			Electricité		Biogaz	
Bois énergie	Solaire thermique	Chaleur fatale	Géothermie	Solaire PV	Eolien	Méthanisation
X				X	X	X

Cible(s)				
Publiques		Privées		
Communes	Autres	Particuliers	Agriculteurs	Entreprises
X		X	X	

Contexte	<p>La mise en œuvre du plan d'action du SDEnR nécessite des moyens financiers conséquents, d'abord en ingénierie et études, puis en investissement.</p> <p>Dans ce contexte il est nécessaire de mobiliser des ressources financières dédiées.</p> <p>Par ailleurs la participation financière des habitants permet souvent de renforcer l'acceptation des projets.</p> <p>Le territoire pratique déjà ces démarches à travers différentes structures : Soleil de la Viouze s'agissant de l'investissement public ; Combrailles Durables s'agissant de l'investissement des habitants (et de quelques communes). Le terreau est donc favorable à un déploiement plus large de cette stratégie.</p>
-----------------	--

Porteur(s)	CSM	Partenaires à mobiliser	<p>Soleil de la Viouze</p> <p>Communes</p> <p>Habitants</p> <p>Combrailles Durables</p> <p>Fonds Energie Partagée</p> <p>Conseils externes</p>
-------------------	-----	--------------------------------	--

Objectifs généraux de l'action	<p>Mobiliser des ressources financières complémentaires et favoriser l'acceptation des projets, notamment par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la constitution d'un pot commun avec les communes (sur la base du volontariat) - la mobilisation des habitants pour participer au financement des projets
---------------------------------------	--

Description de l'action	<p>L'action doit être menée selon deux axes parallèles : participation financière des communes d'une part, participation des habitants d'autre part.</p> <p>Concernant la participation des communes, une réflexion doit être lancée sur la SAS Soleil de la Viouze. S'agit-il d'un outil adapté ? Est-il possible ou souhaitable d'y intégrer les communes.</p> <p>En parallèle, la possibilité de constituer un fonds de concours auquel abonderaient les communes volontaires peut être étudiée. Ce fonds permettrait de financer l'ingénierie et les actions de développement des projets. A terme il pourrait être remboursé grâce aux recettes fiscales et aux bénéfices générés par les nouvelles installations EnR.</p> <p>La participation au fonds de concours pourrait être proportionnelle au nombre d'habitants (ou un autre critère tel que le potentiel fiscal de la commune). Les communes s'impliquant directement dans des grands projets sur leur territoire (éolien, PV au sol) pourraient en être dispensées.</p> <p>Ce dispositif permettrait ainsi de faire contribuer les communes qui n'ont pas de potentiel technique, et d'inciter les communes ayant du potentiel à s'engager dans les projets.</p> <p>En phase de réalisation des projets, la participation financière des communes pourra être envisagée en direct via la société de projet dédiée. Il n'est pas indispensable de disposer pour cela d'un autre véhicule juridique d'investissement.</p> <p>Concernant la participation des habitants, il s'agira d'étudier la possibilité de faire appel à Combrailles Durables comme outil territorial : le périmètre géographique, les modalités de participation, les retombées attendues pour les habitants sont-ils adaptés aux objectifs de CSM ? Les dirigeants de la coopérative sont-ils prêts à assurer cette fonction ?</p> <p>Une alternative pourrait être étudiée avec le fonds Energie Partagée (quelle implication possible dans le développement des projets du territoire ?).</p> <p>En dernier lieu, la possibilité de créer une nouvelle structure dédiée pourra être envisagée.</p>
--------------------------------	---

Objectifs énergétiques à 2030 (GWh)	/	Moyens humains et financiers	<p>Temps d'ingénierie pour coordonner la réflexion estimé à 0,5 ETP sur un an.</p> <p>Implication politique des élus requise pour construire une solution politique.</p> <p>Des frais de prestations externes sont à prévoir dans l'hypothèse de création d'une structure dédiée, ou d'évolution des structures existantes (AMO juridique et technique : ± 20k€ HT)</p>
--	---	-------------------------------------	---

Planning de mise en œuvre	Réflexion à engager rapidement, en parallèle à la définition des zones d'accélération pour la partie qui concerne les communes. Un dispositif intercommunal de financement devrait être opérationnel en 2025. Pour les habitants, les discussions pourront s'engager dans un second temps, en fonction des orientations retenues pour les communes.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de communes impliquées financièrement Nombre d'habitants impliqués financièrement Montants territoriaux mobilisés

Maximiser les retombées économiques des projets

ECO 02 - Réfléchir à la répartition des coûts et recettes entre les communes et l'EPCI (IFER, moyens humains et financiers mutualisés)



Filière(s)						
Chaleur			Electricité		Biogaz	
Bois énergie	Solaire thermique	Chaleur fatale	Géothermie	Solaire PV	Eolien	Méthanisation
X				X	X	

Cible(s)				
Publiques		Privées		
Communes	Autres	Particuliers	Agriculteurs	Entreprises
X				

Contexte	<p>La mise en œuvre des projets par les communes s'avère parfois complexe, et ces dernières sont en attente d'un appui intercommunal pour les aider et les conseiller.</p> <p>Par ailleurs le bon fonctionnement des installations requiert une certaine maîtrise technique. La multiplication des installations doit permettre de se doter de compétences partagée pour répondre à ce besoin.</p> <p>Enfin, certaines communes souhaitent mieux bénéficier des retombées – notamment fiscales – des projets qu'elles acceptent sur leur territoire. Là aussi, une forme de mutualisation peut être pertinente.</p>		
Porteur(s)	CSM	Partenaires à mobiliser	Communes
Objectifs généraux de l'action	L'action vise à optimiser les moyens humains et financiers alloués au développement des EnR, pour permettre à chaque commune d'accepter les projets et de valoriser le potentiel de son territoire.		
Description de l'action	<p>L'action consiste principalement à mettre en place un cadre mutualisé entre CSM et les communes pour le développement et l'exploitation des installations d'énergies renouvelables.</p> <p>Moyens humains mutualisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mettre en place au niveau CSM une capacité d'ingénierie et de conseil à destination des communes, en amont des projets - identifier les compétences techniques nécessaires à l'exploitation des installations (bois énergie, PV), et créer un ou des postes partagés entre communes et CSM <p>Moyens financiers mutualisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - organiser des commandes groupées d'études - mettre en place une budget de développement partagée (cf. action ECO01) <p>En parallèle, une réflexion sur le partage de la fiscalité pourra être menée, afin d'aboutir à des règles de répartition incitant les communes à accepter des projets sur leur territoire. Cette réflexion devra néanmoins préserver des capacités financières d'intervention suffisantes pour CSM.</p>		
Objectifs énergétiques à 2030 (GWh)	/	Moyens humains et financiers	Un poste technique à créer pour intervenir sur les phases amont et aval des projets (moyens rattachés à la fiche action ANIM 02)
Planning de mise en œuvre	<p>L'année 2024 doit permettre d'engager le dialogue avec les communes et de définir plus précisément les besoins techniques et financiers.</p> <p>La création d'un poste pourrait intervenir en 2025 (temps partiel la première année, puis montée en puissance à partir de 2026 avec le déploiement des projets).</p>		
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Nombre de projets mis en place par les communes avec l'appui de CSM</p> <p>Nombre d'installations utilisant des moyens humains partagés pour l'exploitation</p> <p>Montant de l'IFER reversé aux communes d'assise des projets</p>		

Maximiser les retombées économiques des projets

ECO 03 - Mettre en place des contrats d'électricité locaux à destination des habitants



Filière(s)						
Chaleur			Electricité		Biogaz	
Bois énergie	Solaire thermique	Chaleur fatale	Géothermie	Solaire PV	Eolien	Méthanisation
				X	X	

Cible(s)				
Publiques		Privées		
Communes	Autres	Particuliers	Agriculteurs	Entreprises
		X	X	X

Contexte	<p>Le lien entre production locale d'énergie sur un territoire et accès à l'énergie produite n'est pas toujours évident. Dans un contexte de forte hausse des prix de l'électricité, les populations locales sont de plus en plus intéressées pour bénéficier de l'électricité produite à un prix avantageux. Cette relation peut favoriser l'acceptation des projets, en rendant perceptible leur utilité sociale.</p> <p>Les évolutions réglementaires récentes permettent de plus les montages de ce type (contrats de gré à gré, autoconsommation collective).</p>		
Porteur(s)	<p>CSM (coordinateur)</p> <p>Sociétés de projet (fournisseur d'énergie)</p>	Partenaires à mobiliser	<p>Soregies</p> <p>Soleil de la Viouze</p> <p>Enercoop</p> <p>Prestataires spécialisés (responsables d'équilibre, gestionnaire clients, assistance contractualisation)</p>
Objectifs généraux de l'action	<p>L'action consiste à valoriser l'électricité produite par les centrales du territoire via des contrats locaux. Cette action vise un double objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'acceptation des projets - Contribuer à un meilleur partage des retombées économiques des projets <p>Dans certains cas, cette action contribuera aussi à viabiliser le modèle économique des installations en sécurisant un débouché.</p>		
Description de l'action	<p>Pour chaque installation locale de production d'électricité renouvelable, plusieurs options de valorisation de l'énergie doivent être étudiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - autoconsommation directe, dans le cas de petites centrales en toitures ou ombrières (consommation par une entreprise ou une collectivité - autoconsommation collective, dans le cas d'un projet (ou d'une grappe de projet) atteignant une certaine puissance). Pour les projets les plus importants l'ACC peut ne porter que sur une partie de la centrale (cf. Queuille) - vente à un fournisseur d'énergie partenaire, qui s'engage à proposer une offre locale d'électricité pour tout ou partie du volume produit par la centrale. <p>Un travail amont est nécessaire pour bien maîtriser les avantages et inconvénients de chaque solution, et leurs conditions de mise en œuvre. Une veille réglementaire est aussi souhaitable car les évolutions sont fréquentes. En disposant d'une bonne maîtrise des différentes options, CSM pourra préconiser suffisamment en amont une solution pour chaque projet, et négocier avec les partenaires le cadre contractuel adapté.</p>		
Objectifs énergétiques à 2030 (GWh)	+ 125 GWh	Moyens humains et financiers	<p>Temps de veille et de négociation amont des cadres contractuels : 0,1 ETP sur 2 ans</p> <p>L'ingénierie et les coûts associés doivent être pris en charge par les sociétés de projet, et intégrés dans le budget d'investissement des centrales de production.</p>
Planning de mise en œuvre	<p>L'opération d'autoconsommation collective associée à la centrale solaire de Queuille est déjà une première réalisation. Les prochains contrats pourront se mettre en place lorsque de nouveaux projets importants seront mis en service. En amont, il est possible de poser les grands principes et de communiquer auprès de la population sur les futurs contrats.</p>		
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Nombre de centrales concernées par des contrats locaux.</p> <p>Nombre de kWh valorisés via des contrats locaux</p> <p>Nombre d'habitants et d'entreprises bénéficiant de contrats locaux de fourniture</p>		